

**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 MARS 2009**

**Effectif légal : 15
Membres en exercice : 15
Membres présents : 13 puis 12 après 21 heures
Membres votants : 15 puis 14 après 21 heures**

L'an deux mil neuf, le vingt six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 23 mars.2009, s'est réuni en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTRAND, Premier Adjoint.

Présents :, Michel BERTRAND, Patrick VIRY, Sandrine JEANDON, M. Germain LALEVEE, Roger JACQUEL, Hervé REMY, Isabelle DEPA, Corinne MARTIN, Corine CROUVEZIER, Mme Hélène ORILLARD, Laurent MONGAILLARD, Daniel CHARPENTIER, Sylvette BEAUSIRE

Absents excusés : M. Eric MOUGEL donne pouvoir à M. Michel BERTRAND – Mme Monique REMY donne pouvoir à Mme Isabelle DEPA

Secrétaire de séance : M. Patrick VIRY

Le compte rendu du C.M. du 12 mars a été approuvé.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Michel BERTRAND, Premier Adjoint, après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal déjà installé : Mesdames et Messieurs Eric MOUGEL, Michel BERTRAND, Patrick VIRY, Sandrine JEANDON, Germain LALEVEE, Monique REMY, Roger JACQUEL, Hervé REMY, Isabelle DEPA, Corinne MARTIN, Corine CROUVEZIER, Hélène ORILLARD, Laurent MONGAILLARD Daniel CHARPENTIER, Sylvette BEAUSIRE

Monsieur Germain LALEVEE, le plus âgé des membres du Conseil, prend ensuite la Présidence.

ELECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il vous est proposé de désigner M. Patrick VIRY, pour assurer ces fonctions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-1 à L. 2122-17,

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages Exprimés	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu : M. Michel BERTRAND - 14 voix

M. Michel BERTRAND ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et immédiatement installé.

Monsieur Michel BERTRAND, Maire, reprend la présidence de l'assemblée.

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE – DEL. 18/2009

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

D'approuver la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à 2122-17,

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Monsieur le Maire informe les Conseillers des attributions réservées au premier adjoint : Sports – Culture – Associations – Tourisme et camping

Après appel de candidature il est procédé au déroulement du vote.

Monsieur Patrick VIRY présente sa candidature.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages Exprimés	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

M. Patrick VIRY – 14 voix

M. Patrick VIRY ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.

Madame Sandrine JEANDON présente sa candidature.

Monsieur le Maire rappelle les attributions réservées au second adjoint : Information – Communication – Animations.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages Exprimés	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

Mme Sandrine JEANDON – 14 voix

Mme Sandrine JEANDON ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Adjoint.

Monsieur Laurent MONGAILLARD présente sa candidature.

Monsieur le Maire rappelle les attributions réservées au troisième adjoint : Urbanisme – Affaires scolaires et périscolaires.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages Exprimés	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

M. Laurent MONGAILLARD – 14 voix

M. Laurent MONGAILLARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième Adjoint.

Monsieur Roger JACQUEL présente sa candidature.

Monsieur le Maire rappelle les attributions réservées au quatrième adjoint : Travaux – Bâtiments – Environnement – Logements.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
---	----

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages Exprimés	14
Majorité absolue :	8
Ont obtenu :	
M. Roger JACQUEL – 14 voix	

M. Roger JACQUEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Monsieur Germain LALEVEE quitte la salle à 21 heures et ne prend plus part aux délibérations à partir du vote de l'indemnité de fonction du maire et des adjoints, après avoir donné lecture à l'assemblée de son courrier de démission de son poste de conseiller municipal.

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS & INDEMNITES DE DEPLACEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX – DEL. 19/2009

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes, issues des articles L 2123.23 et L. 2123.23.1 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'article 13 de la loi n° 2000.295 du 5 avril 2000, relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice :

- a institué un barème spécifique pour les maires (codifié à l'article L. 2123.23.1).

Il rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur un taux (pouvant être différent pour le maire et chacun des adjoints), applicable à une valeur minimale, variant selon la population de la commune.

Considérant qu'en vertu des articles L 2123.23 et L. 2123.24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant maximum des indemnités du Maire et des Adjointes est fixé par rapport à un pourcentage de l'indice 1015 de la rémunération de la fonction publique et que pour la commune de Xonrupt-Longemer comptant 1489 habitants (au moment des élections municipales en mars 2008), cette indemnité est plafonnée à 43 % de l'indice 1015 pour le Maire et 16.5 % de l'indice 1015 pour les adjoints, le tout majoré d'un coefficient de 1,5 en qualité de commune touristique.

Le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal vote à bulletin secret pour l'indemnité du Maire :

Le Maire reprend sa place et les 4 adjoints quittent la salle.

Le Conseil Municipal vote à bulletin secret pour l'indemnité des adjoints.

Les 4 adjoints reprennent leur place.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les indemnités respectives suivantes à compter du 1^{er} avril 2009.

Maire	100 % de l'indemnité maximale de Maire :	12 voix pour (12 votants)
Premier Adjoint	80 % de l'indemnité maximale d'adjoint :	10 voix pour (10 votants)
Deuxième Adjoint	60 % de l'indemnité maximale d'adjoint :	« «
Troisième Adjoint	60 % de l'indemnité maximale d'adjoint :	« «
Quatrième Adjoint	60 % de l'indemnité maximale d'adjoint. :	« «

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'indemniser les conseillers lors de leur déplacement dans le cadre de missions relatives à leur délégation.

Les remboursements de ces frais seront subordonnés à la production de justificatifs, des dépenses réellement engagées, suivant le barème ci-dessous, par 13 voix pour et 1 abstention :

Catégorie de véhicules	Jusqu'à 2 000 kms	De 2001 à 10 000 kms	Au-delà de 10 000 kms
5 CV et moins	0.25	0.31	0.18
De 6 à 7 CV	0.32	0.39	0.23
8 CV et plus	0.35	0.43	.25

ELECTION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET DES HAUTS RUPTS – DEL. 20/2009

Le Conseil Municipal procède à l'élection par vote à bulletin secret de quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants pour représenter la Commune de XONRUPT-LONGEMER au Conseil Communautaire.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne pour les délégués titulaires : 14

Ont obtenu :

M. Michel BERTRAND 14 voix.
M. Roger JACQUEL 14 voix
M. Daniel CHARPENTIER..... 14 voix
M. Laurent MONGAILLARD .. 14 voix

Sont nommés délégués titulaires :

- Michel BERTRAND
- M. Roger JACQUEL
- M. Daniel CHARPENTIER
- M. Laurent MONGAILLARD

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne pour les délégués suppléants : 14

Ont obtenu :

Mme Isabelle DEPA 14 voix.
Mme Sandrine JEANDON 14 voix
M. Patrick VIRY..... 14 voix
Mme Sylvette BEAUSIRE..... 14 voix

Sont nommés délégués suppléants :

- Mme Isabelle DEPA
- Mme Sandrine JEANDON
- M. Patrick VIRY
- Mme Sylvette BEAUSIRE

ELECTION DES DELEGUES AU SIVU ASSAINISSEMENT VALLEE DES LACS – DEL. 21/2009

Le Conseil Municipal procède à l'élection de quatre délégués titulaires au SIVU Assainissement de la Vallée des Lacs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Sont élus délégués titulaires, à l'unanimité des votants :

- M. Michel BERTRAND
- M. Laurent MONGAILLARD
- M. Roger JACQUEL
- M. Hervé REMY.

ELECTION DU DELEGUE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DEL. 22/2009

Le Conseil Municipal procède à l'élection du délégué titulaire au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Est élu délégué titulaire à l'unanimité des votants :

M. Roger JACQUEL.

ELECTION DU DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DANS LES VOSGES – DEL. 23/2009

Le Conseil Municipal procède à l'élection de un délégué titulaire au Syndicat Mixte pour l'informatisation Communale dans le Département des Vosges.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Est élu délégué titulaire à l'unanimité des votants :

- M. Laurent MONGAILLARD.

ELECTION DES DELEGUES AU SIVU TOURISME DES HAUTES VOSGES – DEL. 24/2009

Le Conseil Municipal procède à l'élection de deux délégués titulaires et un délégué suppléant au S.I.V.U.Tourisme Hautes-Vosges.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Sont élus à l'unanimité des votants :

- M. Michel BERTRAND, délégué titulaire,
- Mme Sandrine JEANDON, délégué titulaire,
- M. Patrick VIRY, délégué suppléant.

ELECTION D'UN DELEGUE AU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES – DEL. 25/2009

Le Conseil Municipal procède à l'élection de un délégué titulaire au Parc Régional des Ballons des Vosges.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Est élu délégué titulaire à l'unanimité des votants:

- M. Michel BERTRAND.

ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE SUR LES COMMUNES DE GERARDMER, XONRUPT & LIEZEY – DEL. 26/2009

Le Conseil Municipal procède à l'élection de trois délégués titulaires au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance, dont le maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :
Sont élus délégués titulaires, à l'unanimité des votants :

- M. Michel BERTRAND, Maire,
- Mme Corinne MARTIN
- Mme Isabelle DEPA
- Mme Hélène ORILLARD.

ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION SYNDICALE POUR LA GESTION DES BIENS ET DROITS INDIVIS ENTRE LES COMMUNES DE GERARDMER ET XONRUPT – DEL. 27/2009

Le Conseil Municipal procède à l'élection de deux délégués titulaires à la commission pour la gestion des biens indivis.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :
Sont élus délégués titulaires, à l'unanimité des votants :

- M Michel BERTRAND
- M. Hervé REMY.

ELECTION D'UN DELEGUE COMMUNAL AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES – DEL. 28/2009

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un délégué communal au Syndicat Mixte d'Electricité des Vosges qui élira un délégué au niveau cantonal (pour représenter les deux communes du canton de moins de 3500 habitants : Liézey et Xonrupt)

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :
Est élu délégué communal, à l'unanimité des votants:

- M. Patrick VIRY

ELECTION D'UN CONSEILLER EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE – DEL. 29/2009

Le Conseil Municipal procède à l'élection du délégué chargé de la Défense.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :
Est élu délégué titulaire, à l'unanimité des votants :

- M. Hervé REMY.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'OFFICE DU TOURISME DE GERARDMER – XONRUPT – DEL. 30/2009

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire d'élire 3 représentants à l'Office du Tourisme de Gérardmer – Xonrupt.

Sont élus à l'unanimité des votants:

- Mme Sandrine JEANDON
- M. Daniel CHARPENTIER
- M. Michel BERTRAND.

CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES – DEL. 31/2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, décide de constituer les commissions suivantes :

COMMISSION DES FINANCES : Bureau municipal

COMMISSION DU PERSONNEL : Bureau municipal

Membres supplémentaires : MM. Daniel CHARPENTIER – Isabelle DEPA – Monique REMY.

COMMISSION INFORMATION – COMMUNICATION ET ANIMATION

Adjoint : Mme Sandrine JEANDON

Membres : MM. Patrick VIRY – Hélène ORILLARD – Roger JACQUEL – Corinne CROUVEZIER – Laurent MONGAILLARD – Corine MARTIN – Michel BERTRAND.

COMMISSION DES TRAVAUX ET DES BATIMENTS

Adjoint : M. Roger JACQUEL

Membres : MM. Daniel CHARPENTIER – Sylvette BEAUSIRE – Laurent MONGAILLARD – Isabelle DEPA – Sandrine JEANDON – Patrick VIRY – Hervé REMY – Michel BERTRAND

COMMISSION URBANISME ET PERMIS DE CONSTRUIRE

Adjoint – M. Laurent MONGAILLARD

Membres : Daniel CHARPENTIER – Sylvette BEAUSIRE – Sandrine JEANDON – Patrick VIRY – Hervé REMY – Roger JACQUEL

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT :

Adjoint : M. Roger JACQUEL

Membres : MM. Corinne MARTIN – Monique REMY – Patrick VIRY – Laurent MONGAILLARD – Sylvette BEAUSIRE.- Corine CROUVEZIER – Hervé REMY – Isabelle DEPA – Michel BERTRAND.

COMMISSION DU TOURISME ET CAMPING :

Adjoint : M. Patrick VIRY

Membres : MM. Hélène ORILLARD – Corinne MARTIN - Monique REMY – Michel BERTRAND – Sandrine JEANDON – Roger JACQUEL – Laurent MONGAILLARD – Sylvette BEAUSIRE – Daniel CHARPENTIER.

COMMISSION DES LOGEMENTS :

Adjoint : M. Roger JACQUEL

Membres : MM Michel BERTRAND - Hervé REMY – Monique REMY – Laurent MONGAILLARD - Daniel CHARPENTIER

COMMISSION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE :

Adjoint : M. Laurent MONGAILLARD

Membres : MM. Michel BERTRAND - Isabelle DEPA – Corine CROUVEZIER – Corinne MARTIN – Hélène ORILLARD – Sylvette BEAUSIRE.

COMMISSION ASSOCIATIONS – SPORTS ET CULTURE :

Adjoint : M. Patrick VIRY

Membres : MM. Daniel CHARPENTIER – Corinne MARTIN – Corine CROUVEZIER – Laurent MONGAILLARD – Sylvette BEAUSIRE – Roger JACQUEL – Monique REMY – Sandrine JEANDON.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – DEL. 32/2009

Vu les dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, prévoyant que la commission d'appel d'offres doit comporter en plus du Maire, président de droit, 3 membres du conseil municipal en qualité de titulaires et 3 membres du conseil municipal en qualité de suppléants,

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offre à caractère permanent.

Président : - M. Michel BERTRAND – Maire

Se présentent :

Membres titulaires : - Mme Isabelle DEPA.
- M. Hervé REMY
- M Patrick VIRY

Membres suppléants : - M. Daniel CHARPENTIER
- Mme Monique REMY.
- M. Laurent MONGAILLARD.

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Ont obtenu et sont déclarés élus :

Membres titulaires : - Mme Isabelle DEPA.
- M. Hervé REMY
- M Patrick VIRY

Membres suppléants : - M. Daniel CHARPENTIER
- Mme Monique REMY.
- M. Laurent MONGAILLARD.

ELECTION DES MEMBRES DU C.C.A.S. – DEL. 33/2009

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Liste des candidats :

M. Laurent MONGAILLARD
Mme Corine CROUVESZIER
Mme Sylvette BEAUSIRE
Mme Hélène ORILLARD.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre des Suffrages Exprimés :	14
Majorité Absolue :	8

Ont obtenu :

M. Laurent MONGAILLARD
Mme Corine CROUVEZIER
Mme Sylvette BEAUSIRE
Mme Hélène ORILLARD.

Ont obtenu la majorité absolue, ont été proclamés membres du C.C.A.S.

ELECTION DU REPRESENTANT AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.) – DEL. 34/2009

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un délégué représentant les élus au Comité National d'Action Sociale pour la durée de 5 ans.

Mme Sandrine JEANDON propose sa candidature.

Mme Sandrine JEANDON est élue à l'unanimité des votants, pour représenter la commune auprès du CNAS.

DELEGATIONS AU MAIRE – DEL. 35/2009

Le Maire expose que l'article L. 2122.22, du Code des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, abstention de Monsieur le Maire, à la majorité des votants (13 voix)

VU l'article L. 2122.20 des Codes des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner à Monsieur le Maire l'ensemble des délégations d'attributions prévues par l'Article L. 2122.20 du Codes des Collectivités Territoriales,

DECIDE :

ARTICLE 1

«Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122.22, modifié par la loi 2007-1787 du 20.12.07, du Code des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est notamment chargé :

1. De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
2. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
3. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
4. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
5. D'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune soit titulaire ou délégataire, et lorsque la Commune en est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article 2123.3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;
6. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.
7. D'intenter au nom de la Commune, les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, devant les juridictions suivantes :
 - saisine et représentation devant les trois juridictions de l'ordre administratif (tribunal administratif, cour administrative d'appel et Conseil d'Etat) pour :
 - les contentieux de l'annulation,
 - les contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle, de responsabilité administrative,
 - les contentieux répressifs dans le cadre des contraventions de voirie,
 - saisine et représentation devant les juridictions civiles et pénales (Tribunal d'Instance, de Grande Instance, Cour d'Appel et Cour de Cassation).

Avant chaque saisine, le Maire devra prendre une décision pour informer le conseil et produire cette décision au juge.

PARTICIPATION AU SIVU ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DES LACS ANNEE 2009 – DEL. 36/2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le montant de la participation au SIVU Assainissement auquel adhère la Commune, soit la somme de : **142 822.00 €** se décomposant de la manière suivante :

- Participation fonctionnement 105 500.00 €
- Participation travaux d'investissement : 37 322.00 €.

DECIDE d'inscrire ce montant au Budget Primitif 2009,

AUTORISE le maire à signer la convention financière pour le fonctionnement du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée des Lacs.

PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ANNEE 2009- DEL. 37/2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le montant de la participation syndicale budgétaire au Syndicat Mixte d'Assainissement non Collectif auquel adhère la Commune, soit la somme de : **90 €** et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2009.

PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE ANNEE 2009 – DEL. 38/2009

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la participation financière de la Commune au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges qui se monte à **0.34 euros** par habitant (1557 habitants) plus un forfait de **50 euros** par commune, soit la somme totale de : **579.38 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE cette participation financière.

PARTICIPATION AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS ANNEE 2009 – DL. 39/2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le montant de la participation au S.D.I.S. auquel adhère la Commune, soit la somme de **51 300.43 €** pour l'année 2009.

PARTICIPATION FISCALISEE DE LA COMMUNE AU SIVU TOURISME DES HAUTES VOSGES ANNEE 2009 – DEL. 40/2009

Lors du dernier Comité Syndical, le SIVU a fixé la participation financière de chaque commune pour l'exercice 2009.

La participation de XONRUPT-LONGEMER se monte à : **16 118.25 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

ACCEPTTE le montant de la participation fiscalisée pour l'année 2009.

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET DES HAUTS RUPTS : EXTENSION DE COMPETENCES – DEL. 41/2009

La compétence pour mener les études de restauration de berges a été inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes des Lacs et des Hauts Rupts dès sa création en janvier 2004.

Entre 2005 et 2008, deux études ont été menées sur le territoire :

- Une étude portant sur la Vologne et ses affluents coordonnée par la Communauté de Communes de la Vallée de Vologne et pour laquelle le diagnostic et le programme d'actions ont été réalisés par le bureau d'études alsacien SINBIO.
- Une étude portant sur la bassin de la Haute Moselle coordonnée par le Pays de Remiremont et confiée au Bureau d'études Nancéen « Asconit Consultants ».

La communauté de Communes de la Vallée de la Cleurie et la Communauté de Communes de la Vallée de Vologne ont toutes deux la compétence pour les travaux de restauration du lit, des berges et des cours d'eau.

Elles souhaitent mettre en place un programme pluriannuel d'aménagement et de restauration des cours d'eau.

- Un tel programme n'a de sens que s'il est réalisé sur l'ensemble du cours d'eau concerné, d'amont en aval.

Considérant :

- La délibération de principe approuvée le 12 novembre 2007 par le conseil communautaire pour travailler à un programme pluriannuel avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Cleurie
- La finalisation des deux études menées sur le territoire aujourd'hui terminée,

Vu l'avis favorable de la Commission Paysage et Cadre de Vie réunie le 13 octobre 2008

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 3 Novembre 2008,

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur le principe d'une modification statutaire de la Communauté de Communes des Lacs et des Hauts Rupts, destinée à adjoindre dans les compétences obligatoires liées à l'aménagement de l'espace, celle relative aux « travaux de restauration, d'aménagement et d'entretien de lits et/ou de berges des cours d'eau et aux actions de sensibilisation des propriétaires à l'entretien des berges ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

ACCEPTE le principe d'une modification statutaire de la Communauté de Communes des Lacs et des Hauts Rupts, destinée à adjoindre dans les compétences obligatoires liées à l'aménagement de l'espace, celle relative aux « travaux de restauration, d'aménagement et d'entretien de lits et/ou de berges des cours d'eau et aux actions de sensibilisation des propriétaires à l'entretien des berges ».

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – DEL. 42/2009

Le Conseil Municipal,

- Vu le tableau des effectifs de la collectivité,
- Considérant que le tableau des effectifs a fait l'objet d'une délibération en date du 17 février 2009,
- Considérant l'ancienneté requise de l'agent

Justifie

- La modification d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2009.

L'Assemblée,

Entendu le Maire,

- Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique,

A l'unanimité,

- fait sienne les propositions,

Vote,

Les crédits correspondants qui seront rattachés au chapitre 12 – Frais de Personnel – du budget de l'exercice en cours,

Donne pouvoir au Maire, pour signer tout document relatif à cette transformation de poste.

RENOUVELLEMENT CONCESSION DE SOURCE EN FORET COMMUNALE DE GERARDMER DANS LA PARCELLE N° 117 – DEL. 43/2009

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la concession de source située en Forêt domaniale de GERARDMER – parcelle n° 117, arrivée à expiration le 12 juin 2008, est à renouveler, pour une durée de 9 années, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de **78.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

ACCEPTE le renouvellement de cette concession de source pour un montant annuel de **78.00 €** et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif à intervenir.

ETAT D'ASSIETTE 2009 - PROGRAMMATION DE MARTELAGE DE BOIS – DEL. 44/2009

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Agence Vosges Montagne de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2009 dans la forêt communale de Xonrupt-Longemer – parcelles 10 et 11 relevant du régime forestier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Demande à l'Office National des Forêts d'asseoir les coupes telles qu'elles sont définies dans son courrier, soit le marquage d'une coupe de jardinage dans les parcelles 10 et 11.

ATTRIBUTION DU LOGEMENT N ° 4 AU BATIMENT VIANNEY – DEL. 45/2009

La commission communale du logement informe le Conseil Municipal de la résiliation du bail de Madame MARTINEZ à compter du 1^{er} décembre 2008 pour logement n° 4 au bâtiment VIANNEY.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

Décide d'attribuer cet appartement à Monsieur Anthony DUCHAMP à compter du 1^{er} avril 2009, fixe le loyer mensuel à 465.00 euros et autorise M. le Maire à signer le bail.

APPROBATION A.P.S. TRAVAUX DE VOIRIE 2009 ET DEMANDE DE SUBVENTION – DEL. 46/2009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet sommaire des travaux de voirie sur plusieurs routes de la commune - établi par les services techniques municipaux, pour un montant estimé H.T. de **157 330.00 euros**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- Approuve l'A.P.S. présenté
- Confie la maîtrise d'œuvre aux services techniques municipaux
- Informe que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier
- Sollicite la subvention susceptible d'être allouée par le Conseil Général pour la réalisation de ces travaux.

ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 94/2008 du 18.12.2008 CONCERNANT L'APPROBATION DE L'A.P.S. POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU RESERVOIR D'EAU POTABLE ET DE LA STATION DE NEUTRALITE DES RELLES GOUTTES ET DEMANDE DE SUBVENTION – DEL. 47/2009

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Général en date du 6 mars dernier nous informant que le dossier de demande de subvention qui leur a été déposé pour les travaux de réfection du réservoir d'eau potable et de la station de neutralité des Relles Gouttes n'est pas recevable.

En fait, la neutralité utilisée actuellement ne sera plus produite après 2010. Le produit de remplacement n'est pas encore arrêté par les services de l'Etat, cette modification pourrait apporter des travaux d'aménagement sur les filtres existants. Dans cette attente, les travaux se limiteront à la réfection au réservoir et au local technique. C'est la raison pour laquelle cette demande a été rejetée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DECIDE d'annuler la délibération n° 94 du 11 décembre 2008.

APPROBATION A.P.S. TRAVAUX DE REFECTION DU RESERVOIR D'EAU POTABLE DES RELLES GOUTTES ET DEMANDE DE SUBVENTION – DEL. 48/2009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet sommaire des travaux de réfection du réservoir d'eau potable des Relles Gouttes établi par les services techniques municipaux, pour un montant estimé H.T. de **35 830.75 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- Approuve l'A.P.S. présenté
- Confie la maîtrise d'œuvre aux services techniques municipaux
- Informe que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier
- Sollicite la subvention susceptible d'être allouée par le Conseil Général pour la réalisation de ces travaux.

LANCEMENT D'UN MARCHE PAR APPEL D'OFFRE OUVERT POUR VEHICULE PORTEUR 4 x 4- DEL 49/2009

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer l'Unimog 1450 des Services Techniques Municipaux datant de juin 1991, équipé d'une étrave transformable de type G M 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Autorise le Maire :

- à lancer une consultation par appel d'offre ouvert pour l'achat et la fourniture d'un véhicule porteur poids lourd 4 x 4, porte outils, équipé d'une étrave transformable et comportant la repose des équipements existants, à savoir : balayeuse frontale, sableuse silo de 2 m³ et débroussailleuse frontale ;
- A prendre toutes décisions et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du dossier.

PARTICIPATION FINANCIERE AU PERMIS POIDS LOURDS D'UN EMPLOYE COMMUNAL – DEL. 50/2009

Monsieur le Maire Informe le Conseil Municipal que Monsieur Raphaël NOURDIN, employé communal passe son permis poids lourd dans le cadre de son emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DECIDE de prendre en charge, une participation financière à hauteur de 480 € pour le passage du permis C de M. Raphaël NOURDIN.

Cette participation sera versée directement à l'auto-école, sur présentation d'une facture.

ATTRIBUTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA CONCESSION DE RAVITAILLEMENT – PLATS ET BOISSONS A EMPORTER - ET EPICERIE AU CAMPING MUNICIPAL DU DOMAINE DE LONGEMER – DEL. 51/2009

Vu l'appel de candidatures pour la délégation de service pour la gestion de la concession de ravitaillement – plats et boissons à emporter – et épicerie au camping du Domaine de Longemer,

Vu l'ouverture des plis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

ATTRIBUE la délégation de service pour la gestion de la concession de la concession de ravitaillement – plats et boissons à emporter – et épicerie au camping du Domaine de Longemer

A Mme Denise MARCHAL, domiciliée à GERARDMER – 88400 – 26 rue de la République, pour la durée de 5 ans à dater du 1^{er} avril 2009, et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents y afférent, sous réserve d'autorisation des administrations.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET EAU – DEL. 52/2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Décide le transfert des crédits suivants :

Section fonctionnement

- | | |
|-------------------------|---------|
| • Dépenses - Compte 673 | - 103 € |
| • Dépenses– Compte 654 | + 103 € |

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- La municipalité de Ventron nous informe qu'elle organise une course de ski des élus le samedi 28 mars après midi. Et que chacun peut s'inscrire pour participer.

La séance est levée à 23 heures.

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

- MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL
- ELECTION DU MAIRE
- DESIGNATION DU NOMBRE DES ADJOINTS – DEL. 18/2009
- ELECTION DES ADJOINTS
- INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS & INDEMNITES DE DEPLACEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX – DEL. 19/2009
- ELECTION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET DES HAUTS RUPTS – DEL. 201/2009
- ELECTION DES DELEGUES AU SIVU ASSAINISSEMENT VALLEE DES LACS – DEL. 212/2009
- ELECTION DU DELEGUE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DEL. 223/2009
- ELECTION DU DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DANS LES VOSGES – DEL. 234/2009
- ELECTION DES DELEGUES AU SIVU TOURISME DES HAUTES VOSGES – DEL. 245/2009
- ELECTION D'UN DELEGUE AU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES – DEL. 256/2009
- ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE SUR LES COMMUNES DE GERARDMER, XONRUPT & LIEZEY à GERARDMER – DEL. 267/2009
- ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION SYNDICALE POUR LA GESTION DES BIENS ET DROITS INDIVIS ENTRE LES COMMUNES DE GERARDMER ET XONRUPT – DEL. 278/2009
- ELECTION D'UN DELEGUE COMMUNAL AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES – DEL. 28/2009
- ELECTION D'UN CONSEILLER EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE – DEL. 29/2009
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'OFFICE DU TOURISME DE GERARDMER – XONRUPT – DEL. 301/2009
- CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES – DEL. 312/2009
- ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – DEL.323/2009
- ELECTION DES MEMBRES DU C.C.A.S. – DEL.334/2009
- ELECTION DU REPRESENTANT AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.) – DEL.34/2009
- DELEGATIONS AU MAIRE – DEL.35/2009
- PARTICIPATION AU SIVU ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DES LACS ANNEE 2009 – DEL.36/2009
- PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ANNEE 2009 – DEL.37/2009
- PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE ANNEE 2009 – DEL.38/2009
- PARTICIPATION AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS ANNEE 2009 – DEL.39/2009

- PARTICIPATION FISCALISEE DE LA COMMUNE AU SIVU TOURISME DES HAUTES VOSGES ANNEE 2009– DEL.40/2009
- MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET DES HAUTS RUPTS : EXTENSION DE COMPETENCES – DEL.41/2009
- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – DEL.42/2009
- RENOUELEMENT CONCESSION DE SOURCE EN FORET COMMUNALE DE GERARDMER DANS LA PARCELLE N° 117– DEL.43/2009
- PROGRAMMATION DE MARTELAGE DE BOIS - ETAT D’ASSIETTE 2009– DEL.44/2009
- ATTRIBUTION DU LOGEMENT N ° 4 AU BATIMENT VIANNEY – DEL.45/2009
- APPROBATION A.P.S. TRAVAUX DE VOIRIES DIVERSES - PROGRAMME 2009 ET DEMANDE DE SUBVENTION– DEL.46/2009
- ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 94/2008 du 18.12.2008 CONCERNANT L’APPROBATION DE L’A.P.S. POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU RESERVOIR D’EAU POTABLE ET DE LA STATION DE NEUTRALITE DES RELLES GOUTTES ET DEMANDE DE SUBVENTION– DEL.47/2009
- APPROBATION A.P.S. TRAVAUX DE REFECTION DU RESERVOIR D’EAU POTABLE DES RELLES GOUTTES ET DEMANDE DE SUBVENTION – DEL.48/2009
- LANCEMENT D’UN MARCHE PAR APPEL D’OFFRE OUVERT POUR VEHICULE PORTEUR 4 x 4– DEL.49/2009
- PARTICIPATION FINANCIERE AU PERMIS POIDS LOURDS EMPLOYE COMMUNAL– DEL.50/2009
- ATTRIBUTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA CONCESSION DE RAVITAILLEMENT – PLATS ET BOISSONS A EMPORTER - ET EPICERIE AU CAMPING MUNICIPAL DU DOMAINE DE LONGEMER– DEL.51/2009
- DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET EAU – DEL. 52/2009
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.